

AVIS IMPORTANT

FABRIQUES D'EGLISES (Blaton/Bernissart/Harchies/Ville-Pommeroeul)
ET EGLISE PROTESTANTE DE PERUWELZ

CONSEIL COMMUNAL DU 30 SEPTEMBRE 2026

Conformément à l'article L3115-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, LE BOURGMESTRE, porte à la connaissance de ses administrés que :
Le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

- refus de la modification budgétaire n°1 du budget 2026 de Blaton par 12 non et 6 abstentions
- approbation de la modification budgétaire n°1 du budget 2026 d'Harchies par 12 oui et 6 abstentions
- approbation de la modification budgétaire n°1 de Ville-Pommeroeul par 12 oui et 7 abstentions
- approbation du budget 2027 de l'église protestante de Péruwelz par 11 oui et 8 abstentions
- réformation du budget 2027 de Bernissart par 11 oui et 8 abstentions
- réformation du budget 2027 de Blaton par 11 oui et 8 abstentions
- approbation du budget 2027 d'Harchies par 12 oui et 7 abstentions
- approbation du budget 2027 de Ville-Pommeroeul par 11 oui et 8 abstentions

Les délibérations dûment arrêtées par le Conseil communal du 30 septembre 2026 sont déposées au secrétariat communal 76 rue du Fraity à 7320 Bernissart à l'inspection du public, pendant un délai de 15 jours de date du présent avis, durant les heures d'ouverture des bureaux, de 8h15 à 11h45 et de 12h45 à 16h15, et sur rendez-vous à solliciter au 069/59.00.76.

BERNISSART, LE **08 OCT 2026**

PAR LE COLLEGE :

La Directrice Générale,



Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,



Roger VANDERSTRAETEN